

Date de convocation : 22 septembre 2017

Le 28 septembre 2017 à 18h00

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Madame Emilie AUGÉ (délibération 1), Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Antoine AOUN (délibérations 1 à 27), Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Samia CHEHAB (délibérations 1 à 36), Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Monsieur Gilles DÉTERVILLE (délibérations 1 à 3), Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Emilie FREYMUTH, Madame Catherine GIRAULT, Madame Marie-Jeanne GOBERT (délibérations 1 à 3), Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Patrick JEANNENEZ (délibérations 1 à 3), Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Philippe LAILLER (délibérations 1 à 3), Madame Joëlle LEBREUILLY (délibérations 1 à 26), Monsieur Richard LECAPLAIN (délibérations 1 à 3), Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Mireille NOËL, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Éric VÈVE (délibérations 1 à 27), Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU (délibérations 1 à 3), Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Baya MOKHTARI, Madame Claudie RIGOT, Madame Nadège SIMON, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Monsieur André LEDRAN, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE (délibérations 1 à 3), Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Gérard CAUX, Madame Stéphanie YON-COURTIN (délibérations 1 à 3), Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Sébastien DEBIEU (délibération 1), Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU (délibération 1), Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Daniel FRANÇOISE à Madame Emilie AUGÉ (délibération 1), Monsieur Antoine AOUN à Mme Amandine FRANÇOIS (délibérations 28 à 42), Madame Marie-Jeanne GOBERT à M. Joël JEANNE (délibérations 4 à 42), Monsieur Patrick JEANNENEZ à Mme Catherine GIRAULT (délibérations 4 à 42), Monsieur Sébastien FRANÇOIS à Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Emilie AUGÉ à M. André LEDRAN (délibérations 2 à 42), Monsieur Christophe ALLEAUME à Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Grégory BERKOVICZ à Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Madame Véronique BOUTÉ à Madame Nathalie BOURHIS, Madame Emmanuelle DORMOY à Monsieur Patrick JEANNENEZ (délibérations 1 à 3), Monsieur

Bruno DURAND à Madame Emilie FREYMUTH, Monsieur Philippe DURON à Monsieur Éric VÈVE (délibérations 1 à 27), Madame Joëlle LEBREUILLY à M. Dominique GOUTTE (délibérations 27 à 42), Madame Anne RAFFIN à Madame Sophie SIMONNET, Madame Josette TRAVERT à Monsieur Gilles DÉTERVILLE (délibérations 1 à 3), Madame Martine VINCENT à Monsieur Marc MILLET, Monsieur Stéphane LEBREUILLY à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Martine LHERMENIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Madame Béatrice TURBATTE à M. Michel LAFONT (délibérations 4 à 42), Madame Stéphanie YON-COURTIN à M. Pascal SÉRARD (délibérations 4 à 42), Monsieur Dominique RÉGEARD à Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Romain BAIL à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Olivier DÉRU à M. Joël BELLANGER (délibération 2 à 42), Monsieur Michel BOURGUIGNON à Monsieur Jacques VIRLOUVET.

Excusés : Madame Samia CHEHAB (délibérations 37 à 42), Monsieur Gilles DÉTERVILLE (délibérations 4 à 42), Madame Emmanuelle DORMOY (délibérations 4 à 42), Monsieur Philippe DURON (délibérations 28 à 42), Monsieur Philippe LAILLER (délibérations 4 à 42), Madame Josette TRAVERT (délibérations 4 à 42), Monsieur Éric VÈVE (délibérations 28 à 42), Monsieur Daniel FRANÇOISE (délibérations 2 à 42), Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Gérard LENEVEU (délibérations 4 à 42), Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Richard LECAPLAIN (délibérations 4 à 42), Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Sébastien DEBIEU (délibération 2 à 42), Monsieur Christian PIÉLOT, Didier LHERMITE.

Le conseil désigne secrétaire de séance.

## COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### **N° C-2017-09-28/01 - Participation au financement des travaux de modernisation de l'atelier de maintenance ferroviaire de Caen : déclaration d'intérêt communautaire**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide, au titre de la compétence supplémentaire "Participation à l'amélioration de la desserte ferroviaire du territoire communautaire, ainsi qu'aux équipements affectés au service public ferroviaire», de définir d'intérêt communautaire la participation de Caen la mer au financement des travaux de modernisation de l'atelier de maintenance ferroviaire de Caen.

### **N° C-2017-09-28/02 - Désignation du délégataire titulaire de la Délégation du Service Public (DSP) de transport urbain de Caen la mer**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (91 pour - 10 abstentions) approuve le choix de la société KEOLIS agissant au nom de sa filiale la société Keolis Caen Mobilités comme délégataire du service public de transports urbains, du fait qu'elle a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante.

Le conseil approuve les termes de la convention avec la société KEOLIS à intervenir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2023 et autorise le Président à signer la convention à intervenir et à procéder aux mesures de publicité requises.

Le conseil autorise le Président à lever les options suivantes :

- navette centre-ville lundi à samedi après-midi électrique
- 100 VAE supplémentaires en location longue durée.

Le conseil autorise le Président, sur la base du compte d'exploitation prévisionnel 2018 intégrant ces options, à verser mensuellement à l'exploitant 5 453 875,90 € TTC représentant les charges d'exploitation (l'exploitant devant en parallèle reverser mensuellement à Caen la mer la somme correspondant aux recettes d'exploitation conformément à l'article 25.3 de la convention).

**N° C-2017-09-28/03 - Concession de Service Public des transports urbains de l'Agglomération Caennaise - Rapport 2016 de la Société Keolis Caen retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession et l'analyse de la qualité du service**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la production par le concessionnaire de service public de son rapport d'activité 2016 ainsi que de l'avis formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 septembre 2017.

**N° C-2017-09-28/04 - Concession de Travaux Publics pour la 1ère ligne de TVR - Rapport 2016 de la STVR retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession et l'analyse de la qualité de service**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la production par le concessionnaire de travaux publics de son rapport d'activité 2016 ainsi que de l'avis formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 septembre 2017.

**N° C-2017-09-28/05 - Décision modificative n°1 - Exercice 2017 - Budget principal - budget assainissement - budget transports - budget de zone des rives de l'Odon, budget de zone du quartier Koenig et budget des ADS**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les projets de DM1 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement, du budget annexe des transports, du budget annexe des ADS et du budget annexe de zone des Rives de l'Odon et du budget de zone du quartier Koenig présentés dans les tableaux ci-dessus, qui se résument ainsi par chapitres pour le budget principal, le budget assainissement et le budget transports :

**Budget principal :**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	-2 093 790.17
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 000 000.00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	350 875.00
Chapitre 66 - Charges financières	0.00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	40 000.00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	-700 000.00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	3 214 397.80
<b>Total</b>	<b>3 811 482.63</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 - Produits des services	0.00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	100 000.00
Chapitre 731 - Impositions directes	0.00
Chapitre 74 - Dotations et participations	306 390.00
Chapitre 77 - Recettes exceptionnelles	72 422.00

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	790 465.63
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 530 205.00
Chapitre 731 - impositions directes	12 000.00
<b>Total</b>	<b>3 811 482.63</b>

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 001 - Déficit d'investissement	-43 174.20
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	-5 401.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-11 500.00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-27 288.00
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	10.00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	-1 306 657.00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	58 213.00
Chapitre 1002 - Biéville-Beuville	15 688.00
Chapitre 1003 - Blainville-sur-Orne	42 856.00
Chapitre 1004 - Bretteville-sur-Oon	6 433.00
Chapitre 1007 - Cambes en Plaine	2 437.00
Chapitre 1009 - Colleville-Montgomery	22 000.00
Chapitre 1016 - Fleury sur Orne	32 000.00
Chapitre 1028 - Ouistreham	2 290.00
Chapitre 1030 - Plaine sud	9 750.00
Chapitre 1032 - Rots	51 532.00
Chapitre 1033 - Saint-André-sur-Orne	0.00
Chapitre 1035 - Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	25 000.00
Chapitre 1038 - Saline	30 000.00
Chapitre 1041 - Villons-les-Buissons	7 500.00
Chapitre 1042 - Ouest A	157 762.00
Chapitre 9047 - PLH-LLS 2011-2016	150 000.00
Chapitre 9057 - Projets Territoire numérique	00.00
Chapitre 9062 - Odon Ouest	14 805.00
Chapitre 9071 - Création pistes cyclables	-250 000.00
Chapitre 9073 - BUNe	-1 000 000.00
Chapitre 9075 - Grande Halle	600 000.00
Chapitre 9082 - MOHO	6 000 000.00
Chapitre 9083 - Côte de nacre	250 000.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	2 530 205.00
<b>Total</b>	<b>7 364 460.80</b>

#### Recettes d'investissement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	38 000.00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions	3 851 000.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	13 500.00
Chapitre 1003 - Blainville-sur-Orne	2 856.00

Chapitre 1007 - Cambes en Plaine	2 437.00
Chapitre 1009 - Colleville-Montgomery	22 000.00
Chapitre 1028 - Ouistreham	2 290.00
Chapitre 1030 - Plaine sud	9 750.00
Chapitre 1041 - Villons-les-Buissons	7 500.00
Chapitre 1042 - Ouest A	163 762.00
Chapitre 9049	18 000.00
Chapitre 9062 - Odon Ouest	14 805.00
Chapitre 9079 - Gros matériels	4 163.00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	3 214 397.80
<b>Total</b>	<b>7 364 460.80</b>

### Budget Assainissement :

#### Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012 - Charges de personnel	422.00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	545 578.00
<b>Total</b>	<b>546 000.00</b>

#### Recettes d'exploitation

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	546 000.00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	
<b>Total</b>	<b>546 000.00</b>

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	46 000.00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	549 578.00
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	
Chapitre 4581 - Opérations pour compte de tiers	140 000.00
<b>Total</b>	<b>735 578.00</b>

#### Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de	545 578.00
--	------------

fonctionnement	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	50 000.00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 4582 - Opérations pour compte de tiers	140 000.00
<b>Total</b>	<b>735 578.00</b>

### Budget des transports :

#### Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 827.00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-2 827.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

#### Recettes d'exploitation

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	-2 827.00
Chapitre 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	
Chapitre 4582 - Opérations pour compte de tiers	
<b>Total</b>	<b>-2 827.00</b>

#### Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-2 827.00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	

Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 4582 - Opérations pour compte de tiers	
<b>Total</b>	<b>-2 827.00</b>

## N° C-2017-09-28/06 - Budget supplémentaire 2017 - Budget annexe réseau de chaleur

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 du **budget annexe réseau de chaleur** qui s'équilibre, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2016 à :

### Exploitation

#### Dépenses

Chapitre		BP 2017	BS 2017	Budget 2017 total
011	Charges à caractère général	14 700.00	5 418.73	20 118.73
66	Charges financières	22 000.00		
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>36 700.00</b>	<b>5 418.73</b>	<b>42 118.73</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	70 000.00		70 000.00
023	Virement à la section d'investissement	170 100.00	348 300.00	518 400.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>240 100.00</b>	<b>348 300.00</b>	<b>588 400.00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>276 800.00</b>	<b>353 718.73</b>	<b>630 518.73</b>

#### Recettes

Chapitre		BP 2017	BS 2017	Budget 2017 total
75	Autres produits de gestion courante	276 000.00	70 000.00	346 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté		283 718.73	283 718.73
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>276 000.00</b>	<b>353 718.73</b>	<b>629 718.73</b>
042	Mouvements d'ordre entre sections	800.00		800.00
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>800.00</b>		<b>800.00</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>276 800.00</b>	<b>353 718.73</b>	<b>630 518.73</b>

### Investissement

#### Dépenses

Chapitre		BP 2017	BS 2017	Budget 2017 total
001	Solde d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	44 400.00		44 400.00
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00		40 000.00
21	Immobilisations corporelles	116 100.00		116 100.00
23	Immobilisations en cours	38 800.00	332 233.13	371 033.13
27	Autres immobilisations financières			
4000	Extension réseau de chaleur		150 000.00	150 000.00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>239 300.00</b>	<b>482 233.13</b>	<b>721 533.13</b>
040	Mouvements d'ordre entre sections	800.00		800.00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section			
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>800.00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>240 100.00</b>	<b>482 233.13</b>	<b>722 333.13</b>

**Recettes**

Chapitre		BP 2017	BS 2017	Budget 2017 total
001	Excédent d'investissement reporté		133 933.13	133 933.13
10	Dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédent fonctionnement capitalisé			
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0.00</b>	<b>133 933.13</b>	<b>133 933.13</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	170 100.00	348 300.00	518 400.00
040	Mouvements d'ordre entre sections	70 000.00		70 000.00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section			
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>240 100.00</b>	<b>348 300.00</b>	<b>855 400.00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>240 100.00</b>	<b>482 233.13</b>	<b>722 333.13</b>

**N° C-2017-09-28/07 - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 - Autorisations de programme et crédits de paiement**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les modifications des autorisations de programme présentées ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement.

Le conseil adopte la création des autorisations de programme du projet MOHO, de l'aménagement du site côte de Nacre et de l'extension du réseau de chaleur.

**N° C-2017-09-28/08 - Création du budget annexe - ZAC Lazzaro sud**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le projet de création d'un budget annexe pour la zone d'activités Lazzaro Sud à Colombelles.

**N° C-2017-09-28/09 - Modulation du taux de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour l'exercice 2018**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instaurer un dispositif de convergence progressive des coefficients de modulation de la TASCOM des EPCI préexistants vers le coefficient le plus élevé soit 1,15, sur 3 ans.

**N° C-2017-09-28/10 - Cotisation foncière des entreprises - Cotisation minimum de CFE - Fixation et lissage des bases minimum**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir une base pour l'établissement de cotisation minimum.

Le conseil :

- fixe le montant de cette base à **514 €** pour les contribuables dont le montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes HT est inférieur ou égal à 10 000€ (**tranche 1**),

- fixe le montant de cette base à **1 027 €** pour les contribuables dont le montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes HT est supérieur à 10 000€ et inférieur ou égal à 32 600€ (**tranche 2**),

- fixe le montant de cette base à **1 500 €** pour les contribuables dont le montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes HT est supérieur à 32 600€ et inférieur ou égal à 100 000€ (**tranche 3**),

- fixe le montant de cette base à **2 000 €** pour les contribuables dont le montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes HT est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000€ (**tranche 4**),

- fixe le montant de cette base à **3 000 €** pour les contribuables dont le montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes HT est supérieur à 250 000€ et inférieur ou égal à 500 000€ (**tranche 5**),

- fixe le montant de cette base à **4 000 €** pour les contribuables dont le montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes HT est supérieur à 500 000€ (**tranche 6**).

Le conseil décide d'appliquer un dispositif de convergence d'une durée de 10 ans pour les établissements répertoriés dans les tranches 3, 4, 5 et 6.

#### **N° C-2017-09-28/11 - Exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements de spectacles cinématographiques**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques, à hauteur de 100% pour ceux qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et bénéficiant d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence.

#### **N° C-2017-09-28/12 - Exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés "librairies indépendantes de référence"**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de "librairie indépendante de référence".

#### **N° C-2017-09-28/13 - Exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises nouvelles, des activités industrielles et commerciales des établissements publics d'enseignement supérieur et des entreprises de spectacles vivants**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE), dans les conditions prévues à l'article 1464 B du CGI et pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, les entreprises exonérées en application des articles 44 sexies, 44 septies et 44 quidecies du CGI, pour une durée de 2 ans.

Le conseil décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, en application de l'article 1464 H du CGI, les activités des établissements publics administratifs d'enseignement supérieur ou de recherche gérées par les services d'activités industrielles et commerciales mentionnées à l'article L.533.2 du Code de la recherche et à l'article L 711-1 du code de l'éducation.

Le conseil décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100%, en application de l'article 1464 A du CGI :

- Les théâtres nationaux ;
- Les autres théâtres fixes ;
- Les tournées théâtrales (art dramatique, lyrique ou chorégraphique) ;

- Les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales ;
- Les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et les cirques ;
- les spectacles musicaux et de variétés.

**N° C-2017-09-28/14 - Evaluation des charges nettes transférées liées aux compétences voirie, espaces verts, assainissement pluvial et tourisme (hors charges de personnel).**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rapport n° 1- 2017 du 4 juillet 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatifs à l'évaluation des charges nettes voirie, espaces verts, assainissement pluvial et tourisme, hors charges de personnel, de l'ensemble des communes membres.

**N° C-2017-09-28/15 - Contrat d'affermage chauffage urbain Hérouville Saint-Clair - Production et distribution d'énergie - Avenant n° 6**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. MATA n'ayant pas pris part au vote) approuve l'avenant n°6 de délégation de service public dont l'objet est l'extension du périmètre actuel du réseau de chaleur urbain d'Hérouville Saint-Clair au secteur Nord de Caen afin de raccorder les établissements du CHU ainsi que les autres établissements présents à proximité du futur tracé.

Le conseil autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 6.

**N° C-2017-09-28/16 - Transfert de l'emprunt de la Caisse d'Epargne ex Syndicat Routier du Canton de Bourguebus**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la répartition de l'emprunt A1400101, et décide la reprise partielle de l'emprunt à hauteur de 13 685,30€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**N° C-2017-09-28/17 - Transfert des emprunts du Crédit Agricole ex syndicat routier du canton de Bourguebus**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la répartition des cinq emprunts et décide la reprise partielle de l'emprunt n°00149437056 à hauteur de 35 911,28€, de l'emprunt n°00154365735 à hauteur de 66 454,89€, de l'emprunt n°00159413835 à hauteur de 287 072,05€, de l'emprunt n°10000053640 à hauteur de 164 249,43€ et de l'emprunt n°10000252824 à hauteur de 82 803,46€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**N° C-2017-09-28/18 - Transfert des emprunts de la SFIL Ex Syndicat Routier du canton de Bourguebus**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la répartition des emprunts MON213741EUR, MIN246504EUR et MIN257097EUR, et décide la reprise partielle de l'emprunt MON213741EUR à hauteur de 6 003,81€, de l'emprunt MIN246504EUR à hauteur de 3 677,90€ et de l'emprunt MIN257097EUR à hauteur de 16 363,75€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **N° C-2017-09-28/19 - Transfert de l'emprunt de DEXIA Ex Syndicat Routier du canton de Bourguebus**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la répartition de l'emprunt MON278354EUR et décide la reprise partielle de l'emprunt MON278354EUR à hauteur de 2 774,72€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **N° C-2017-09-28/20 - Commission intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées - Rapport annuel 2016**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité 2016 de la CIAPH et autorise le président à transmettre le rapport d'activités au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

#### **N° C-2017-09-28/21 - Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'aéroport Caen-Carpiquef - Présentation du rapport d'activité de l'exercice 2016**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport d'activité relatif à la convention de gestion et d'exploitation de l'aéroport Caen – Carpiquet pour l'année 2016.

Le conseil demande à l'exploitant de transmettre les éléments manquants à l'analyse de l'activité de la plateforme.

#### **N° C-2017-09-28/22 - Transfert de la compétence relative aux zones d'activités communales au 1er janvier 2017 - détermination des ZAE concernées par le transfert**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité constate le transfert :

- de la ZAC du Clos Neuf de la commune de Démouville à la communauté urbaine,
- des ZAC 1 et 2 «Porte de la Suisse Normande » de la commune de Saint-André-sur-Orne à la communauté urbaine,

Le conseil approuve la mise en œuvre du processus de transfert des contrats passés par les communes au titre de l'aménagement des zones à reprendre par la communauté urbaine dans le cadre du transfert de compétence « zones d'activités ».

Le conseil dit que l'ensemble de ce transfert de compétence ne fera pas l'objet d'une valorisation financière.

#### **N° C-2017-09-28/23 - Changement de dénomination sociale de l'agence de développement économique SYNERGIA**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier la dénomination sociale de la Régie SYNERGIA pour la dénommer à présent "Caen Normandie Développement", et adopte les statuts modifiés en conséquence.

#### **N° C-2017-09-28/24 - Caen Normandie Développement - Désignation du directeur**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne, sur proposition du président de la communauté urbaine Caen la mer, madame Eléonore PLANTET comme directeur

de l'agence de développement économique de Caen la mer - Caen Normandie Développement.

Le conseil sollicite le président du conseil d'administration de Caen Normandie Développement pour qu'il effectue la nomination de madame Eléonore PLANTET comme directeur de Caen Normandie Développement, et donne pouvoir au président de Caen Normandie Développement de nommer un directeur par intérim dans le cas de vacance du poste afin d'assurer la continuité du service public.

**N° C-2017-09-28/25 - Conservatoire à rayonnement régional (crr) - détermination des tarifs de droits d'entrée 2017-2018 - des tarifs de location des auditoriums - des tarifs de vente d'espace dans la brochure annuelle**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les grilles de tarifs de droit d'entrée, les offres promotionnelles, formules d'abonnement et d'adhésion, location de salles et vente d'espaces publicitaires suivantes :

**1- tarifs de droits d'entrée - saison 2017-2018**

Bénéficiaires de réductions et exonérations :

tarif ce et groupes	membres d'un comité d'entreprise ou groupe constitué à partir de 10 personnes
tarif réduit	scolaires, collégiens, lycéens, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux en vigueur
exonérations	élus communautaires (commission culture et bureau), personnels de l'établissement, musiciens de l'orchestre et artistes invités, presse et journalistes, enveloppe du directeur artistique (50 places par représentation)

Nota Bene : Les réductions ou exonérations sont accordées sur présentation d'un justificatif de situation.

Grille de tarifs - Droits d'entrée :

Désignation	tarifs 2016/2017 (euros)	proposition 2017/2018 (euros)
<b>CATEGORIE A</b>		
Normal		
tarif plein	15	15
ce et groupes	12	12
Réduit	8	8
Abonné		
tarif plein	10	10
ce et groupes	8	8
Réduit	6	6
<b>CATEGORIE B</b>		
Normal		
tarif plein	18	18
ce et groupes	15	15
Réduit	10	10
Abonné		

tarif plein	13	13
ce et groupes	11	11
Réduit	8	8
<b>CATEGORIE C</b>		
Normal		
tarif plein	21	21
ce et groupes	19	19
Réduit	12	12
Abonné		
tarif plein	17	17
ce et groupes	14	14
Réduit	10	10
<b>Les mini-concerts</b>		
Tarif unique	3	3
<b>Récitals du cœur :</b>		
majoration du prix du billet		
- prix public	+ 3 (par billet)	+ 3 (par billet)
- prix entreprise partenaire	+ 6 (par billet)	+ 6 (par billet)
<b>Elèves du conservatoire de Caen</b>		
Tarif unique	6	6

#### Opérations promotionnelles :

Des opérations promotionnelles spéciales peuvent être ponctuellement mises œuvre par le directeur artistique de l'orchestre de Caen.

"achetez une place, venez à deux" *	"une place achetée, une place offerte" Bénéficiaire de l'offre : élèves du conservatoire et / ou aux abonnés et / ou à l'ensemble de la clientèle. Objectif : offre destinée à accroître l'attractivité des concerts dans les cas suivant. Conditions de mise en œuvre : - la fréquentation attendue pour un concert est très faible (répertoire difficile, date peu favorable, etc.) - le répertoire ou la distribution du concert justifient un effort particulier en direction des élèves du conservatoire
"abonnés, faites découvrir la saison de l'Orchestre de Caen à un ami"	"A l'occasion d'un concert de son choix, l'abonné peut venir, accompagné d'une personne, qui bénéficie exceptionnellement du tarif réduit abonné". Bénéficiaire de l'offre : abonnés uniquement Objectif : - valorisation de l'abonnement - élargissement des publics Conditions de mise en œuvre : - communication sur l'offre en début de saison au moment de la campagne d'abonnement.

\* Nota Bene :

Dans l'hypothèse d'un client ayant acheté ses places avant de pouvoir bénéficier de l'offre, il lui sera proposé un remboursement/échange du billet ou la possibilité de profiter de cette opération pour un autre concert de même catégorie de la saison en cours.

#### Formules d'adhésion et d'abonnement :

L'intégrale	Accès à tous les concerts de la saison pour 125€. Cette formule peut être réglée en une seule fois ou par prélèvements automatiques échelonnés. Ce tarif est unique.
L'abonnement libre	Tarif abonné à partir de quatre concerts choisis librement dans

	la programmation donne droit au tarif abonné pour tout concert supplémentaire.
Pass festival "Aspects des Musiques d'Aujourd'hui".	Formule calculée sur la base du tarif abonné pour chacun des concerts du festival Tarif abonné pour tout concert supplémentaire sur l'ensemble de la saison en cours.
L'intégrale élèves du conservatoire	Cette offre est réservée aux élèves du conservatoire de Caen. Pour 30 € payables au moment de l'inscription au conservatoire ou à l'ouverture des abonnements de l'Orchestre, les élèves peuvent accéder à tous les concerts de la saison. Remarque : certains élèves renoncent à poursuivre des études au conservatoire avant le 31 octobre de l'année scolaire en cours. Dans ce cas, les droits d'inscription font l'objet d'un remboursement. L'élève ayant souscrit une « intégrale » verra alors cette formule automatiquement transformée en abonnement libre au tarif réduit. Le cas échéant, les concerts auxquels il aura assisté seront déduits de la formule.

Nota Bene :

L'accès au concert des détenteurs de formule(s) intégrale(s) est garanti dans la limite des places disponibles et sous réserve que la réservation soit intervenue avant la date limite communiquée dans la brochure de saison.

Les formules d'abonnement et d'adhésion sont personnelles et incessibles.

## **2- tarifs de location de salles**

<b>GRAND AUDITORIUM</b>	<b>Depuis le 18 juillet 2016</b>	<b>Reconduction proposée</b>
Secteur économique. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	5 500 €	5 500 €
Secteur associatif régional. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	4 000 €	4 000 €
<b>Tarif Réduit</b> : Participation obligatoire aux frais de fonctionnement / en semaine, dimanche, et jours fériés. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	2 000 €	2 000 €
Séance d'enregistrement, répétitions non ouvertes au public – par journée d'occupation – pour 12h d'occupation maximum par journée	300 €	300 €
billetterie	1,50 € par billet émis	1,50 € par billet émis

<b>PETIT AUDITORIUM</b>	<b>Depuis le 18 juillet 2016</b>	<b>Reconduction proposée</b>
Secteur économique Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	800 €	800 €
Secteur associatif régional Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	550 €	550 €
billetterie	1,50 € par billet émis	1,50 € par billet émis

<b>2 BIS RUE DE L'UNION</b>	<b>Depuis le 18 juillet 2016</b>	<b>Reconduction proposée</b>
facturation de l'entretien et mise à disposition des équipements	50€	50€

Par jour d'occupation (pas de ½ journée applicable)		
facturation des frais de personnel générés par l'occupation des locaux (techniciens, accueil, entretien...)	sur la base du coût horaire employeur (arrondi à l'euro supérieur)	sur la base du coût horaire employeur (arrondi à l'euro supérieur)

### 3- tarifs de vente d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle de l'Orchestre de Caen

Achat d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle de saison	Depuis le 18 juillet 2016	Reconduction proposée
Pleine page (quadrichromie)	1 000 €	1 000 €
Demi-page (quadrichromie)	500 €	500 €
Quart de page (quadrichromie)	250 €	250 €

#### N° C-2017-09-28/26 - ésam C2 - approbation des nouveaux statuts de l'EPCC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les statuts mis à jour de l'EPCC ésam C2, et décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des 7 représentants pour siéger au conseil d'administration :

##### Titulaires

M. Dominique GOUTTE  
M. Sébastien FRANÇOIS  
Mme Nelly LAVILLE  
Mme Sylviane LEPOITTEVIN  
Mme Emmanuelle DORMOY  
M. Marc POTTIER  
M. Richard MAURY

##### Suppléants

Mme Joëlle LEBREUILLY  
M. Pascal LECOEUR  
Mme Béatrice TURBATTE  
Mme Nadège SIMON  
Mme Emilie ROCHEFORT  
M. Jacques LELANDAIS  
Mme Martine FRANÇOISE-AUFFRET

#### N° C-2017-09-28/27 - Dispositif contractuel - Contrat de territoire avec le Département du Calvados - Approbation et autorisation de signature

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les termes du contrat de territoire 2017 – 2021.

#### N° C-2017-09-28/28 - Commune de Bénouville - définition des modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme communal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de mettre en œuvre les modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bénouville, et dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

#### N° C-2017-09-28/29 - Commune déléguée de Brouay (Thue et Mue) - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme communal - arrêt de projet et bilan de la concertation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité tire le bilan de la concertation réalisée durant l'élaboration du projet de PLU et arrêté le projet de PLU communal de Brouay.

Le conseil dit que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité.

**N° C-2017-09-28/30 - Parcelle NP 13 sise Chemin des Costils Lambalard, 14000 CAEN : Passage du secteur Nh à une zone UB suite au jugement n°1401065 du Tribunal Administratif de Caen**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le classement en zone UB de la parcelle NP 13 située Chemin des Costils Lambalard à Caen.

Le conseil dit que le zonage du PLU opposable sera mis à jour pour prendre en compte la décision du Tribunal administratif et dit que la présente délibération sera :

- transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité
- affichée en Mairie et au siège de la communauté urbaine pendant un mois
- mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le conseil acte de l'appel réalisé par la Communauté urbaine contre le jugement rendu par le Tribunal administratif de Caen le 4 juillet 2017 ainsi que, dans l'hypothèse de l'annulation du jugement par la Cour administrative d'appel de Nantes, la présente délibération soit abrogée.

**N° C-2017-09-28/31 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambes en Plaine - Définition des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

A l'issue de cette mise à disposition, le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**N° C-2017-09-28/32 - Commune de Giberville - Plan Local d'Urbanisme - Modification n° 2 - Engagement de la procédure**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité engage la procédure de modification n°2 du PLU de Giberville, et dit que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité.

**N° C-2017-09-28/33 - Commune d'Hermanville-sur-Mer - Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue au sein du conseil communautaire du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hermanville-sur-Mer.

**N° C-2017-09-28/34 - Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune d'Hérouville-Saint-Clair.

**N° C-2017-09-28/35 - Commune de Périers-sur-le-Dan - élaboration du Plan Local d'Urbanisme communal - Arrêt de projet et bilan de la concertation**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité tire le bilan de la concertation réalisée durant l'élaboration du projet de PLU et arrêté le projet de PLU communal de Périers-sur-le-Dan.

Le conseil dit que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité.

**N° C-2017-09-28/36 - PLU de la commune de Tourville sur Odon - refus d'abrogation**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité refuse d'abroger les délibérations des 28 février 2008, 20 mai 2010 et 13 janvier 2011 portant approbation du PLU sur le territoire de l'ex communauté de communes des Rives de l'Odon, et modification n°1 et 2 de ce même document.

**N° C-2017-09-28/37 - Redevance pour l'occupation du domaine public communautaire des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (RODP électricité) - Modification du mode de calcul de la redevance**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retirer la délibération n° C-2017-06-29/47 en date du 29 juin 2017.

Le conseil décide l'institution de la Redevance pour Occupation du Domaine Public communautaire par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité fixe le montant de ladite redevance pour occupation du domaine public communautaire au taux maximum prévu à l'article R.2333-105 du CGCT.

Le conseil précise que le montant de la redevance sera valorisé automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> mars 1974, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier.

**N° C-2017-09-28/38 - Règlement du service public d'assainissement collectif**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement du service d'assainissement collectif ainsi que son annexe, et autorise le président ou son représentant à signer le règlement du service d'assainissement collectif de la Communauté urbaine Caen la mer.

**N° C-2017-09-28/39 - Bassin Versant de l'Odon - Constitution d'une entente intercommunale pour la mise en oeuvre d'un programme d'entretien et de restauration des cours d'eau - désignation de 3 représentants**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer une Entente intercommunale entre les communautés de communes de Pré-Bocage Intercom et des Vallées de l'Orne et de l'Odon et la communauté urbaine Caen la Mer pour mettre en oeuvre un programme d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Odon.

Le conseil approuve la convention d'Entente intercommunale ainsi que les conventions qui en découlent (convention de mise à disposition de service et son avenant de mise à jour, convention de co-maîtrise d'ouvrage).

Le conseil décide de désigner trois représentants de Caen la Mer pour participer aux conférences de l'Entente intercommunale, en substitution des représentants préalablement désignés pour le comité de pilotage du bassin versant de l'Odon, le 23 mars 2017. Il décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations et désigne les trois représentants suivants :

M. Jean Marie GUILLEMIN  
M. Nicolas JOYAU  
M. Patrick LEDOUX

Le conseil autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'Entente intercommunale, l'avenant de mise à jour de la convention de mise à disposition de service et la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

**N° C-2017-09-28/40 - Bassin versant de la Dives - Adhésion de Caen la mer au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la communauté urbaine au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour la partie de son territoire correspondant aux communes de Saline, Bourguébus, Tilly-la-Campagne, Soliers, Saint-Aignan-de-Cramesnil, Grentheville et Garcelles-Secqueville.

Le conseil décide à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation de 4 titulaires et de 4 suppléants et désigne, pour représenter la communauté urbaine Caen la Mer au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives :

Titulaires

M. Jean-Marie GUILLEMIN  
M. Christian PIELOT  
M. Patrick LESELLIER  
M. Sébastien FRANÇOIS

Suppléants

M. Patrick LEDOUX  
M. Christophe LEMARCHAND  
M. Philippe JOUIN  
M. Pascal LECOEUR

Le conseil s'engage à inscrire chaque année au budget la participation financière de la communauté urbaine pour l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives.

**N° C-2017-09-28/41 - SYVEDAC - Présentation du rapport annuel 2016**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport d'activité 2016 du SYVEDAC.

**N° C-2017-09-28/42 - Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport annuel relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2016 et autorise sa diffusion au public.

(Diffusion aux maires des 55 communes  
+ à tous les conseillers communautaires  
titulaires et suppléants)

Affiché le **24 OCT. 2017**

Le Président,

Joël BRUNEAU

